



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 081-218101632-20241211-2024_DEL116-DE



Séance du 11 DECEMBRE 2024

2024 / 05 / 29

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	28
REPRESENTES	5
ABSENT	0
VOTANTS	33

Date de Convocation : 04 DECEMBRE 2024

Date d'Affichage : 04 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Fabrice CAUQUIL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absentes représentées :

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès

LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine

ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise

CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe

BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les arrêtés et décisions suivantes :

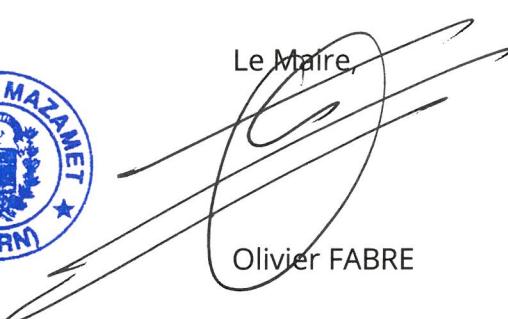
- Fixation des tarifs de la fourrière à compter du 12 Septembre 2024 ;

- Virements de crédits – Budget primitif principal 2024
- Marché avec l'entreprise HAKO France SAS d'un montant de 42 000 € HT pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée ;
- Indemnité d'assurance d'un montant de 231,04 € proposée par MMA IARD dans le cadre du sinistre causé à un mât de signalisation 60 rue Meyer le 1er Décembre 2023 ;
- Emprunt auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 2 000 0000 € (durée 30 ans / Taux d'intérêt 3,40%) destiné à financer les investissements prévus sur le Budget Principal 2024, dans le cadre du Contrat de Performance Energétique ;
- Avenant n°2 au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la Place Gambetta dont l'objet est de modifier la raison sociale suite à l'offre de reprise par l'Agence RYCKWAERT CHEVIGNARD ARCHITECTES SELARL ;
- Fixation des tarifs de vente des produits "Trail de la Passerelle" ;
- Demande d'aide financière au titre de la DETR à hauteur de 50 % dans le cadre d'acquisition de matériel pour la vidéo protection pour un montant de 82 496,60 € HT ;
- Indemnité d'assurance de 522,04 € proposée par Groupama Méditerranée correspondant au règlement total du sinistre pour la réparation d'un potelet endommagé Quai de l'Arnette le 18 Juin 2024 ;
- Marché avec l'entreprise EIFFAGE Route Grand-Sud d'un montant de 216 932 € HT (lot n°1) et de 214 493 € HT (lot n°2) dans le cadre des travaux de réfection de voirie programme 2024 ;
- Liste des décisions relatives à l'exercice des préemptions urbaines pour la période de Septembre à Novembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fabrice CAUQUIL

Olivier FABRE



*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication